

Accord entre les majors et les auteurscompositeurs américains

Les grands groupes mondiaux d'édition musicale (Sony, Universal, Bertelsmann, Warner Music et Emi) ont conclu un accord de licence avec les auteurs-compositeurs américains. Celui-ci lève un obstacle légal majeur au lancement des services de musique en ligne par abonnement. Selon ses termes, les majors auront immédiatement accès à la musique dont l'utilisation est autorisée par les auteurs-compositeurs. Elles doivent en revanche encore négocier les royalties. Une fois leur montant défini, ces dernières seront payées de façon rétroactive depuis le moment où les services auront été lancés. En attendant, les groupes d'édition vont verser aux auteurs-compositeurs une avance de plus d'un million d'euros.